

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2025 12			Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)	Certifie conforme,					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Le gérant	DocuSigned by: Julien CHAPPOYER 4C00D9E3BBFF4EE...				
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	875		875			
	Fonds commercial (1)	747 000		747 000	747 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	3 522		3 522			
	Autres immobilisations corporelles	215 445		17 398	22 034	4 636	21.04
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes	1 482		1 482		1 482	
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	7 828		7 828	7 678	150	1.95
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	160		160	160		
	Total II	976 312	202 444	773 868	776 872	3 004	0.39
Comptes de Régularisation	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	64 898		64 898	94 328	29 430	31.20
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	69 948		69 948	60 106	9 842	16.37
	Autres créances	9 811		9 811	12 514	2 703	21.60
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	341 928		341 928	341 928		
Comptes de Régularisation	Disponibilités	498 907		498 907	619 953	121 046	19.53
	Charges constatées d'avance (3)	2 471		2 471	1 696	774	45.66
	Total III	987 962		987 962	1 130 524	142 562	12.61
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Comptes de Régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 964 275	202 444	1 761 830	1 907 396	145 565	7.63

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2025 12		Exercice N-1 30/06/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 820 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	820 000		820 000			
	Réserves						
	Réserve légale	5 054		3 577		1 477	41.30
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	70 938		124 873		53 935	43.19
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	96 545		29 542		67 003	226.81
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	992 536		977 991		14 545	1.49
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	591 180		810 939		219 759	27.10
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 560		58 924		27 636	46.90
	Dettes fiscales et sociales	91 553		59 541		32 012	53.76
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	769 294		929 404		160 110	17.23
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 761 830		1 907 396		145 565	7.63

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 769 294 929 404



1 RUE DES VIEILLES HALLES

54670 CUSTINES

ANNEXE DU 01/07/2024 AU 30/06/2025

Société d'Expertise Comptable TREVIS
114 Rue du Petit Arbois

54520 LAXOU
03.83.27.20.00



ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluations des produits et en cours	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Détail des produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Détail des charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Détail des charges constatées d'avance	X
Détail des produits constatés d'avance	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'a été recensé.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	747 875		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 522		
Installations générales agencements aménagements divers	133 131		
Matériel de transport	26 074		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	55 840		1 900
Avances et acomptes			1 482
TOTAL	218 567		3 382
Autres participations	7 678		150
Prêts, autres immobilisations financières	160		
TOTAL	7 838		150
TOTAL GENERAL	974 280		3 532

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			747 875	747 875
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 522	3 522
Installations générales agencements aménagements divers			133 131	133 131
Matériel de transport			26 074	26 074
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 500	56 240	56 240
Avances et acomptes			1 482	1 482
TOTAL		1 500	220 449	220 449
Autres participations			7 828	7 828
Prêts, autres immobilisations financières			160	160
TOTAL			7 988	7 988
TOTAL GENERAL		1 500	976 312	976 312

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	875			875
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 522			3 522
Installations générales agencements aménagements divers	132 128	300		132 428
Matériel de transport	6 272	5 215		11 487
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	54 611	1 021	1 500	54 132
TOTAL	196 533	6 536	1 500	201 569
TOTAL GENERAL	197 408	6 536	1 500	202 444

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	300				
Matériel de transport	5 215				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 021				
TOTAL	6 536				
TOTAL GENERAL	6 536				

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	160	160	
Autres créances clients	69 948	69 948	
Taxe sur la valeur ajoutée	746	746	
Groupe et associés	7 988	7 988	
Débiteurs divers	1 077	1 077	
Charges constatées d'avance	2 471	2 471	
TOTAL	82 390	82 390	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	86 560	86 560		
Personnel et comptes rattachés	29 045	29 045		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 548	29 548		
Impôts sur les bénéfices	26 176	26 176		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 596	4 596		
Autres impôts taxes et assimilés	2 189	2 189		
Groupe et associés	591 180	591 180		
TOTAL	769 294	769 294		

Composition du capital social
(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	16 400.0000	50			50

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an
Installation générales agence.	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 7 ans

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	3 806
Total	3 806

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Détail des produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	
- Produits avancés	2 352
- Factures en attente	1 454
Total	3 806

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 697
Dettes fiscales et sociales	42 602
Total	45 300

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Détail des charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	
- FNP - ENGIE 03-06/2025	1 189
- FNP - SAUR 05-06/2025	33
- 574.20x6/12 = 287.10€	345
- FNP - AG 2025	506
- FNP - Regul honos compta 2025	624
Etat - autres taxes à payer	
- CAP - CFE 1sem2025	692
- CAP - TF 1sem2025	662
- TA/FPC à payer	258
RSI à payer JC	5 903
CAVP à payer JC	8 000
Provisions pour congés payés	19 797
Provisions pour charges soc/congés payés	7 291
Total	45 300

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 471
Total	2 471

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance			
- Maintenance 20%	34		
- Cotisations 20%	605		
- Medecine du travail 20%	206		
- Concours divers (cotisations.)	148		
- Concours divers (cotisations.)	320		
- Concours divers (cotisations.)	5		
- Concours divers (cotisations.)	333		
- Concours divers (cotisations.)	275		
- Primes d'assurances véhicule	545		
Total	2 471		

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ATRAX

SELARL au capital de 820 000 euros,
immatriculée au RCS de NANCY sous le numéro 394 837 801,
dont le siège social est situé 1 RUE DES VIEILLES HALLES 54670 CUSTINES

TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2025

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 96 544,97 euros.

L'Assemblée générale prend acte en outre que le compte « report à nouveau » présente un solde positif de 70 937,51 euros.

L'Assemblée générale décide d'affecter la somme de 4 827,25 euros en dotation de la réserve légale, soit 5 % du résultat disponible conformément aux dispositions de l'article L232-10 du Code de commerce.

Cette somme sera prélevée à hauteur de 4 827,25 euros sur le résultat net.

Suite à cette dotation, le reliquat de résultat disponible s'établira à 91 717,72 euros.

L'Assemblée générale décide la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 118 621,00 euros, soit 2 372,42 euros pour chacune des 50 parts sociales composant le capital social.

La mise en paiement interviendra à compter de ce jour.

Ce dividende sera prélevé à hauteur de :

- 91 717,72 euros sur le résultat de l'exercice ;
- 26 903,28 euros sur le poste « report à nouveau ».

La somme sera répartie entre les associés de la manière suivante :

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE DE TITRES	DIVIDENDES BRUTS	RÉGIME D'IMPOSITION
Monsieur Julien CHARROYER	26	61 683,00 €	Prélèvement forfaitaire unique
Monsieur Philippe CHARROYER	24	56 938,00 €	Prélèvement forfaitaire unique
TOTAL	50	118 621,00 €	

Il est précisé que le montant éligible au Prélèvement Forfaitaire Unique s'élève à 118 621,00 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués aux associés personnes physiques n'ayant pas expressément opté pour le maintien du taux progressif d'imposition font l'objet d'une imposition forfaitaire unique (*flat tax*), à hauteur de 30,00 % de la quote-part de résultat brut distribué. Ce prélèvement inclut les prélèvements sociaux à hauteur de 17,20 % et le prélèvement forfaitaire non libératoire d'impôt sur le revenu à hauteur de 12,80 %, sans abattement.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de chaque associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Conformément aux dispositions de l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

En outre, il est rappelé en application de l'article L131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, que les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis indépendamment du régime d'imposition choisi :

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice N-1 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 82 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 1 640,00 euros

Exercice N-2 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 82 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 1 640,00 euros

Exercice N-3 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 70 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 1 400,00 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Le Gérant

Certifié conforme

DocuSigned by:

4C00D9E3BBFF4EE...